



Association de droit local, Alternatiba Soultz a pour objet le développement d'initiatives pour la mise en oeuvre d'alternatives individuelles, collectives, territoriales et systémiques pour **réduire les conséquences du changement climatique et de la crise énergétique.**

Elle concoure à la mise en oeuvre de politiques publiques tenant compte des risques et des mesures à adopter qu'impliquent l'urgence écologique et la justice sociale.

L'association est membre du réseau national des ALTERNATIBA. Elle ne poursuit aucun but lucratif, religieux ou politique.

Siège social : 5 rue de la fontaine 68360 Soultz  
[soultz@alternatiba.eu](mailto:soultz@alternatiba.eu)

## Le point de vue de Alternatiba Soultz

### **NOUS NE VOULONS PAS DU PROJET TECHNOCENTRE D'EDF !**

Un projet dangereux qui cache sa réalité derrière le nom « technocentre, alors qu'il s'agit bien de la construction, de l'exploitation d'une énorme fonderie de métaux soi-disant Très Faiblement radioActifs, et leur dissémination tous azimuts sans aucun suivi.

On joue aux apprentis sorciers avec tous les risques induits - risques pour la santé, pour l'environnement, pour les générations futures :

- Implantation en zone sismique et en-dessous du Grand Canal
- Installation industrielle dangereuse pour les travailleurs, pour les habitants et pour l'environnement, exploitée sans contrôle indépendant d'EDF
- Dissémination radioactive massive dangereuse pour la santé, et irréversible

**Aucune radioactivité ne doit être ajoutée dans les produits métalliques destinés au public.**

**N'OUVRONS PAS LA PORTE A DE TELLES PRATIQUES !**

**PROTEGEONS LES GENERATIONS FUTURES !**



En préambule, nous souhaitons d'abord nous exprimer sur le choix du terme « technocentre » pour désigner le projet EDF.

Selon nous, il existe une distorsion forte avec la réalité, voire une tromperie.

Rien à voir avec les idées initiales : création d'un centre de recherche et d'expertise dans le démantèlement des centrales nucléaires ou autre centre de haute technicité...

Idées qui sont probablement restées présentes chez bien des Alsaciens, entraînant leur désintérêt du débat public, sans doute trop confiants dans la valeur du mot technocentre.

De plus, face à la difficulté d'un réel débat aujourd'hui, de par la pléthore d'information que reçoit le public, notamment via les réseaux sociaux, on peut s'interroger logiquement sur le degré d'attention qu'il portera à ce projet.

**Hors le sujet est grave : il s'agit bien de la construction, de l'exploitation d'une énorme fonderie de métaux soi-disant Très Faiblement radioActifs, et leur dissémination tous azimuts sans suivi indépendant.**

### **SUR LES OBJECTIFS**

Dès l'introduction, le maître d'œuvre présente son projet comme « **permettant d'économiser des ressources naturelles, ainsi que des capacités de stockage de déchets radioactifs dans une logique d'économie circulaire** ».

Et affirme que le procédé permettra de **produire des lingots métalliques dont les caractéristiques radiologiques garantissent une utilisation sans impact sur la santé et l'environnement**, et ce quel qu'en soit l'usage. Et de les disséminer sans aucune traçabilité.

N'est-ce pas une déclaration d'apprenti sorcier !

Les tentatives de justification – recyclage, réduction des quantités de déchets stockés, optimisation des capacités de stockage des déchets TFA, contribution au développement du territoire – ne sont pas convaincantes.

**Autant le dire tout de suite, nous ne soutenons pas ce projet de « recyclage de ressources dans une logique d'économie circulaire », argument plus que contestable.**

### **SUR LE PROCÉDE ET LA RADIOACTIVITÉ**

EDF nous explique qu'il s'agit, notamment, de « recycler » les métaux, tels que des générateurs de vapeur d'abord démontés sur les centrales françaises, puis ou en même temps que ceux démontés sur des installations européennes : un gisement de 800 000 tonnes de TFA, dont 492 000 tonnes issus des installations françaises.

Et comment seront gérés les apports extérieurs à la France, alors que, toute évidence, le classement TFA n'est pas généralisé dans les pays européens... ?

Le maître d'œuvre insiste sur les opérations de tri, de décontamination, chimiques ou mécaniques, qui « seront potentiellement effectuées sur certains des générateurs de vapeur ».

Nous avons appris de nos participations aux débats de la CNDP que **la radioactivité n'est pas uniforme dans les pièces destinées à être fondues**, avec des parties dépassant largement la radioactivité d'un TFA. EDF reconnaît d'ailleurs que des métaux plus radioactifs que des TFA seront pris en charge sur le site !!!

De quoi se questionner sur le nombre d'opérations préalables à la fonte du métal, et sur leurs conséquences tant sur l'environnement que sur la santé des travailleurs - transports, manipulation, stockage, entreposage...

On nous explique en détail dans le dossier que selon les principes de la fusion décontaminante, le procédé utilisé dans ce grand four, de 25 tonnes par coulée, sépare les matières en un « laitier radioactif » et en un « métal aux propriétés homogènes », métal qui pourra être ensuite coulé « en lingots destinés aux filières conventionnelles »

Malgré les contrôles et la traçabilité mis en avant par EDF, **nous nous interrogeons sur la garantie d'obtenir des lingots de métal réellement « uniformes ».**

Sachant qu'on nous dit que les lingots seront banalisés pour l'industrie, sans mention de leur origine « radioactive ».

Interrogations renforcées avec le choix de classement du site en ICPE plutôt que INB, classement qui garantirait des contrôles réguliers et aléatoires au lieu de contrôles programmés pour une ICPE.

Comment peut-on accepter qu'EDF puisse se poser en juge et parti dans toutes les étapes de contrôle d'une installation complexe et sensible comme le « technocentre » - stockages en amont, préparation et fusion des métaux, certification des lingots, stockages en aval ?

**Il est indispensable d'exiger un contrôle externe indépendant.**

### **SUR LES RISQUES POUR LES TRAVAILLEURS, POUR LES HABITANTS ET POUR L'ENVIRONNEMENT**

Commençant par ceux liés à l'implantation du « technocentre » à Fessenheim : **risques sismiques avérés, risques liés à la position de l'installation industrielle, largement en dessous du niveau de la digue du canal.**

EDF veut nous faire croire qu'en cas de séisme, la digue fuirait mais ne céderait pas...

Il aurait été raisonnable de choisir un site moins « fragile », et peut-être plus central dans l'Hexagone par rapport au gisement de TFA en France... De notre point de vue, le « projet de territoire » mis en avant dans le dossier ne justifie aucunement cette prise de risque.

Le dossier expose **les mesures qui seront prises par EDF pour assurer la protection et la sécurité des travailleurs**, indiquant une « démarche d'optimisation visant à limiter l'exposition résultant des émissions radioactives de l'installation à un niveau aussi bas que raisonnablement possible ».

**Les vœux et les mots sont « beaux », mais qu'en sera-t-il dans la réalité des faits ?**

Même si EDF s'appuie sur l'expérience de sa filiale Cyclife, avec l'usine suédoise de Nyköping acquise récemment, **cette unité est 4 à 5 fois**

**plus petite que celle que EDF veut installer à Fessenheim, et il n'existe pas d'installation aussi importante en service dans le monde ! La région de Fessenheim et l'Alsace doivent-elles devenir un territoire d'expérimentation nucléaire à cette échelle ?**

A nouveau, nous nous interrogeons sur **l'anticipation des risques technologiques et industriels liés à la dimension de ce « four nucléaire », en particulier pour la protection des travailleurs ?**

Risques liés au **transport dangereux des matières radioactives** jusqu'au site, à travers toute la France et toute l'Europe, **risques liés au stockage sur le site, risques lors de la manipulation des matières radioactives et des résidus du procédé de fusion et à leur transport vers des sites de stockage** (ANDRA ou autres). Nous avons bien noté que le transport concerne des métaux TFA, des matières plus radioactives et des résidus du procédé industriel.

Rien que pour les matières radioactives à traiter, cela représente une masse énorme : 20 000 tonnes par an arriveront sur le site, et en répartiront, par la route, par le rail, par voie fluviale, voire peut-être par la mer.

De toute évidence, en plus des risques inhérents au déplacement de produits radioactifs, ces transports seraient à l'origine de **gaz à effet de serre**, auxquels il faut ajouter les **nuisances subies à proximité immédiate du site aussi bien que dans les localités traversées.**

Le dossier d'EDF précise que le procédé de fusion produira des « **effluents gazeux conventionnels et radioactifs et des poussières** » qui seront aspirés et filtrés.

Ce sera aussi le cas des « décontaminations chimiques et mécaniques en vue d'atteindre les critères d'acceptation dans le four ».

Le dossier se veut rassurant en indiquant que « les valeurs des rejets atmosphériques sont conformes à la réglementation ICPE et comparables à celles des meilleures techniques disponibles ».

De même pour les mesures prises pour traiter les **effluents liquides**, en particulier pour préserver la qualité de l'eau de la nappe phréatique.

**De toute évidence, tout rejet doit d'abord être limité et évidemment être contrôlé.**

Est-ce que les mesures prises et le classement du site en ICPE plutôt qu'en INB seront

suffisantes pour éviter tout impact sur la santé ?

### **SUR LES RISQUES POUR LA SANTE AVEC LA DISSEMINATION DE LA RADIOACTIVITE**

Outre que le doute subsiste sur la « qualité radiologique » des lingots, les produits fabriqués avec ce métal ne seront pas identifiables après leur sortie du site.

Nous n'aurons aucun moyen de savoir si les couverts que nous utiliserons à table, le vélo, la poussette, ou tout autre objet métallique de la vie courante, auront été fabriqués à partir de ces lingots puisqu'aucune traçabilité n'est prévue.

#### **Nous voudrions insister ici sur le risque sanitaire qui en découle.**

Jusque récemment, officiellement on pensait qu'en deçà d'une certaine dose efficace, il n'y avait aucun effet.

Hors, début 2024, **l'étude internationale épidémiologique Inworks confirme l'existence d'un risque de cancer dû à l'exposition à de faibles doses de rayonnement ionisant.**

Ce travail porte sur l'observation de travailleurs du nucléaire en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et le suivi de plus de 10 millions de personnes.

Les auteurs de l'étude, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire" (IRSN) et d'autres instituts internationaux, se fondant sur plusieurs études impliquant 86 000 survivants d'Hiroshima, 309 000 travailleurs du nucléaire, ainsi que celles des cas de leucémies infantiles proches des centrales nucléaires et des cancers radio-induits après scanners, concluent à **l'absence d'effet de seuils avec l'exposition à de faibles ou très faibles doses de radioactivité.**

Alors oui, c'est bien jouer à l'apprenti sorcier, que de poursuivre ce projet de « recyclage » et de dissémination, jouer avec la vie des futurs utilisateurs de produits fabriqués à partir des

lingots issus de la fonderie nucléaire de Fessenheim !

**Aucune radioactivité ne doit être ajoutée dans les produits destinés au public. N'ouvrons pas la porte à de telles pratiques.**

#### **Protégeons les générations futures !**

**Recycler, oui dans l'absolu, mais recycler en exposant le public à des matériaux radiologiquement contaminés, non !**

**La filière nucléaire doit trouver d'autres solutions pour gérer ses déchets que d'exposer la population à des biens contaminés.**

**Nous refusons la fausse bonne solution que propose EDF.**

La justification du projet par la réduction du volume de stockage, pseudo-rentabilité économique dans la vente des lingots, création de 200 emplois (pour un investissement estimé de 450 millions d'euros) ne sont pas des arguments acceptables.

Il faut préserver nos biens communs - la qualité de l'eau, l'air, notre santé, notre sécurité dans un environnement protégé.

**Aujourd'hui comme hier, il est de notre responsabilité de préserver l'environnement pour les générations futures en les protégeant de nouveaux risques technologiques, chimiques et nucléaires qui sont déjà suffisamment abondants.**

Soultz, le 30 janvier 2025

